

COMITÉ DE COORDINATION FAO/OMS POUR L'EUROPE
Trente et unième session - Almaty (Kazakhstan),
30 septembre - 4 octobre 2019

Répartition des Compétences
entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du
Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1.	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ¹	CX/EURO 19/31/1
2	Discours d'ouverture – Fraude alimentaire: traitement des risques, prévention et mesures de lutte Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/EURO 19/31/2
3.1.	Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région – Questions actuelles et questions nouvelles Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/EURO 19/31/3
3.2.	L'avenir de la sécurité sanitaire des aliments: conclusions de la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments et du Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce – Suite à donner Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/EURO 19/31/4
3.3.	Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région: utilisation de la plateforme en ligne de partage des informations sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments – Informations disponibles, plans futurs et perspectives Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/EURO 19/31/5
4	Utilisation des normes du Codex dans la région Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/EURO 19/31/6

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

5	<p>Matters arising from the Codex Alimentarius Commission and other Codex Committees (for information)</p> <p>Partie A: QUARANTIÈME, QUARANTE ET UNIÈME ET QUARANTE-DEUXIÈME SESSIONS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p> <p>Partie B: AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES</p> <p>CCEXEC: Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p> <p>CCPFV Compétence partagée. Vote Etats membres.</p> <p>CCMAS Compétence partagée. Vote Etats membres.</p> <p>CCFA Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p> <p>CCFICS Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	CX/EURO 19/31/7
6	<p>Travaux du Codex pertinents pour la région</p> <p><i>Plan stratégique 2020-2025: plan de travail</i> Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p> <p><i>Déclarations de principes sur le rôle de la science</i> Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p> <p><i>Avant-projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol</i> Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p> <p><i>Financement durable des avis scientifiques du Codex</i> Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p> <p><i>Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens</i> Compétence partagée. Vote Union européenne.</p> <p><i>Travaux d'établissement de normes en cours qui présentent un intérêt pour la région</i> <i>Répartition des compétences convenue dans les différents comités du Codex.</i></p>	CX/EURO 19/31/8

7.1.	Mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2014-2019 Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	CX/EURO 19/31/9
7.2.	Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 – Feuille de route pour la mise en œuvre Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	CX/EURO 19/31/10
8	Plan de travail du Codex dans le domaine de la communication Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	CX/EURO 19/31/11
9	Politique linguistique au sein du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	CX/EURO 19/31/12
10	Nomination du Coordonnateur Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	CX/EURO 19/31/13
11	Questions diverses <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités. (Document non disponible).</i>	
12	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	
13	Adoption du rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ²	

²L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.